

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 A 19 HEURES 30

CONVOCAATION DU 15 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juillet 2022
- Désignation du secrétaire de séance.
- Délibération : candidature à l'appel à projets d'investissement à rayonnement départemental pour 2022/2026 – Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel
- Modification de la délibération 2022-31 sur l'adoption de la nomenclature M57
- Délibération : Restauration de l'église Saint-Gault
 - Résultat de la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de l'église St Gault de Yèvre-le-Châtel
 - Choix des entreprises
 - Demande de subventions
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, Maire.

Présents : DI STEFANO Alain, HUTTEAU Jean, DURAND Olivier, ROUAULT Françoise, Christelle GUERIN, Véronique MARTEL, FOUCHE Muriel, BRUNEAU Jackie, PASQUET Jean-Pierre, BOUREILLE Roland

Secrétaire de séance : Christophe FORTE

Absents excusés : Cédric CORMIER, Manuela DENIAU, Philippe PERSEILLE

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Lors de cette séance, les délibérations suivantes ont été présentées au conseil pour délibération :

2022-034 : Candidature à l'appel à projets d'envergure départementale ou supra départementale du Département du Loiret
Adoption du projet

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra départementale du Département du Loiret ;

Compte tenu du classement de Yèvre-le-Châtel parmi les "*Plus beaux villages de France*" et de sa notoriété qui dépasse largement le cadre départemental comme l'attestent les événements auxquels il participe et les nombreux reportages dont il est l'objet au plan national ;

Après avoir étudié le projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" et considérant la cohérence de celui-ci avec la poursuite de la politique de développement touristique mise en place par la Commune depuis plusieurs années ;

Après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" comportant les opérations suivantes :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- La restauration de l'église Saint-Gault
 - L'enfouissement des réseaux rue de Nascelles
 - Le mur de contrescarpe
 - Le chemin des remparts
 - La création d'un parking de proximité pour les habitants.
- Approuve le plan de financement
- Sollicite le soutien financier du Département au titre de l'appel à projets d'envergure départementale ou supra départementale pour le projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" à hauteur de 40 %.
- Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'envergure départementale ou supra départementale du Conseil départemental pour le projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" ;
- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire et du SIERP les autres subventions prévues dans le plan de financement ;
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants)

2022-035 : Annule et remplace la délibération 2022-031 du 12 juillet 2022
Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Madame le Maire explique que la délibération 2022-31 adoptée lors du Conseil municipal du 12 juillet 2022 prévoyait un passage de la comptabilité de la commune à la nomenclature M57 version simplifiée. Cette version ne permettant pas le détail des comptes, elle sollicite l'approbation du conseil pour le passage, à compter du 1^{er} janvier 2023, à la nomenclature M57 version développée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants)

2022-036 : Restauration de l'église Saint-Gault
Résultat de la consultation
Choix des entreprises
Demande de subventions

A la demande de Madame le Maire, M. Alain DI STEFANO présente au conseil municipal les résultats de la consultation des entreprises lancée pour la restauration de l'église Saint-Gault pour les travaux prioritaires et extérieurs.

Au vu du rapport présenté par l'Agence 1090, Architectes, assurant la maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré , le conseil

- déclare infructueux le lot 2 (Charpente-Couverture) en l'absence d'offres reçues et décide de lancer une nouvelle consultation pour ce lot conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique ;
- ne retient pas la tranche optionnelle compte tenu du montant des offres ;
- retient les offres des entreprises suivantes :
 - Lot 1 : Maçonnerie-Echafaudage : Entreprise LAGARDE- 45140 ORMES
 - Lot 2 : Charpente- Couverture : infructueux
 - Lot 3 : Vitrail : Atelier ART VITRAIL- 89250 GURGY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le montant total de l'opération
- Sollicite une subvention de l'Etat-DRAC
- Confirme que cette opération entre dans le cadre du projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" pour lequel un dossier de candidature a été présenté au Département pour un financement total à hauteur de 40%.
- Décide, compte tenu des règles applicables en ce domaine, que les marchés ne seront notifiés et signés qu'après l'attribution des dites subventions ;
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'attribution de ces subventions et à la réalisation de ce projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants)

Questions diverses

- Octobre Rose : Madame Le Maire propose au conseil municipal une marche avec les enfants de l'école. Le conseil approuve mais la date reste à déterminer. Une communication sera faite sur Panneau Pocket.
- Nomination d'un correspondant incendie : A la demande de l'Etat, la commune doit désigner un correspondant incendie. C'est M. Jean-Pierre PASQUET qui accepte la mission.
- Travaux au Grand REIGNEVILLE : Les travaux de sécurisation du carrefour débuteront à partir du 30 septembre 2022
- Recensement communal : Le recensement aura lieu du 19/01/2023 au 18/02/2023.
- Prix du Fleurissement : La commune de Yèvre-la-Ville se verra remettre un prix d'encouragement le 22 Novembre 2022 à la Halle de Chamerolles à CHILLEURS AUX BOIS pour les efforts faits durant l'année 2022. Un pas vers la "Première fleur".
- Fibre Optique : La Fibre optique arrive sur la commune à partir du 29 Septembre 2022. Les habitants peuvent d'ores et déjà être contacté par leur opérateur de téléphonie. Il est conseillé à chacun d'aller sur le site www.lysseo.fr pour vérifier que son adresse est bien répertoriée (point vert ou point bleu sur la carte). Si votre adresse n'apparaît pas, merci de contacter la mairie.
- Protection de l'atelier municipal : L'entreprise VERISURE est retenue pour installer le système d'alarme.
- Place de ROUGEMONT : Il nous a été demandé d'effectuer des recherches d'amiante sur la chaussée. Le carottage a été réalisé. Les résultats sont négatifs ce qui va permettre d'avancer le projet.
- Madame le Maire informe le conseil que deux courriers lui ont été adressés pour contester l'arrêté sur l'interdiction du stationnement le mercredi à Yèvre-le-Châtel, jour de collecte des ordures ménagères. Une réponse y sera apportée dans le délai légal. Elle rappelle aussi que les poubelles doivent être rentrées le jour du ramassage et qu'à défaut elles pourront être ramenées à la Mairie où leurs "propriétaires" devront venir les chercher.
- Par ailleurs, un autre courrier a été déposé à la mairie demandant la sécurisation du passage entre la rue de Nascelles et le chemin des Chevaliers.

Cet aménagement s'inscrivant dans le projet municipal déjà acté de création d'un chemin piétonnier longeant la route départementale, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier, se félicite que ses préoccupations relatives à la sécurité soient largement partagées. Un rendez-vous a du reste été pris à cet effet avec la Direction des routes départementales.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire tient toutefois à rappeler qu'elle reste disponible et qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous pour évoquer les préoccupations les plus diverses. Une réunion publique est aussi organisée chaque année à cet effet et permet aux habitants qui y viennent d'exprimer librement leurs idées et leurs souhaits.

Enfin, un conseiller demande que l'éclairage public des monuments et des rues soit éteint une partie de la nuit. Il se charge de vérifier la faisabilité technique de cette extinction et le conseil prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22H30

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.